



8^{ÈME} TOURNOI
INTER-UNIVERSITAIRE
DE DÉBATS EN FRANÇAIS



8^{ÈME} ÉDITION

TOURNOI INTER-UNIVERSITAIRE DE DÉBATS 2022

Thème :

Regards croisés sur les défis et les
opportunités de l'employabilité des
jeunes francophones

Contre

Pour

RÈGLEMENT



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
Avec le soutien de : la francophonie

tiud.mg.auf.org



AUF Océan Indien



AUF Océan Indien



[auf_org](https://www.instagram.com/auf_org)

ocean-indien@auf.org

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

OCÉAN INDIEN

Article 1 : CONTEXTE

A la date du 20 mars est célébrée chaque année la Journée Internationale de la Francophonie. A cette occasion l'Agence Universitaire de la Francophonie Océan Indien (AUF OI) et ses partenaires organisent le huitième Tournoi interuniversitaire de débats oratoires (TIUD) en français.

Le présent règlement fixe les conditions d'organisation et de déroulement de ce tournoi. Pour valider leur participation, les étudiant.e.s participant.e.s doivent lire et accepter le présent règlement en y portant la mention « Lu et approuvé » et en signant le formulaire d'inscription au concours.

Article 2 : PRESENTATION DU CONCOURS

Le huitième Tournoi interuniversitaire de débats oratoires sera ouvert à toutes équipes d'étudiant.e.s inscrit.e.s régulièrement auprès d'établissements d'enseignement supérieur implantés dans les pays suivants : Afrique du Sud, Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, et Mozambique.

Dans chaque pays, des organisations partenaires font office de relais locaux et assurent l'organisation des épreuves éliminatoires afin de désigner l'équipe lauréate nationale. Les équipes lauréates nationales s'affrontent ensuite entre elles dans le cadre des épreuves régionales.

Le TIUD se veut contribuer au rayonnement de la Francophonie et être un espace de rencontres, d'échanges, et de partage qui permettrait de :

- Promouvoir la langue française,
- Renforcer les liens entre les jeunes issus des différents pays francophones de la région Océan Indien,
- Renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes de la région Océan Indien à la communauté francophone,
- Développer la culture du débat chez les jeunes en développant leurs compétences oratoires, et leur capacité à défendre une opinion,
- Donner à voir la diversité culturelle dans les pays francophones et francophiles de la région,
- Et de défendre les valeurs et le prestige des établissements participants tout en valorisant la qualité des formations qu'ils proposent et des clubs de débats qu'ils animent.

Le thème général du 8ème TIUD est :

« Regards croisés sur les défis et les opportunités de l'employabilité des jeunes francophones ».

Article 3- ORGANISATION GENERALE DU TOURNOI

Le huitième tournoi interuniversitaire de débats oratoires se déroulera intégralement en français et suivra un style de débat parlementaire ouvert où les participants seront appelés à défendre une position (pour ou contre) à l'égard d'un sujet soulevant la controverse.

Le concours prend la forme d'un tournoi se déroulant en trois (3) phases.

1- Phase 1 : Les sélections par ville ou chef-lieu de province

Prévue du 14 au 27 février 2022.

Il s'agit d'une phase éliminatoire visant à désigner l'équipe qui représentera chaque ville lors des nationales. La phase 1 est organisée par les Centres d'Employabilité Francophones, les points focaux, universités membres et par les partenaires type Organismes pays basés dans les différents chefs-lieux de province pour les autres villes. Cette phase éliminatoire se déroulera en deux (2) tours si le nombre d'équipes participantes est supérieur à 5.

Toute équipe qui ne déposera pas sa vidéo dans l'intervalle de temps alloué sera automatiquement disqualifiée à la suite du tournoi.

2- Phase 2 : Les épreuves éliminatoires locales/nationales

Prévue du 14 au 27 février 2022.

Une phase éliminatoire visant à désigner l'équipe qui représentera chaque pays participant seront organisées. La phase 2 est organisée par les points focaux, universités membres et par les partenaires type Organismes pays basés dans les différents pays participants. Cette phase éliminatoire se déroulera en deux (2) tours si le nombre d'équipes participantes est supérieur à 5.

Toute équipe qui ne déposera pas sa vidéo dans l'intervalle de temps alloué sera automatiquement disqualifiée pour la suite du tournoi.

NB : La composition de l'équipe lauréate qui représentera chaque pays participant doit être connue le 28 février 2022.

3- Phase 3 : Les épreuves régionales

Les épreuves finales régionales se tiendront en distanciel en mode synchrone avec l'outil de visioconférence Zoom ou Teams, du 14 au 22 mars 2022, à raison d'une épreuve par demi-journée. Elles seront diffusées en direct sur les réseaux sociaux et/ou YouTube.

- Éliminatoires régionales

Les 14 et 16 mars 2022 se tiendront les huitièmes et quart-de-finale régionales, si le nombre de pays participants est supérieur à 4.

- Demi-finales régionales

Les épreuves de demi-finales régionales se tiendront le 18 mars 2022.

- Finale régionale
La finale régionale sera organisée le 22 mars 2022.

Article 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

- Une équipe est composée de (3) étudiant.e.s âgé.e.s de moins de 35 ans. Elle doit obligatoirement être mixte, c'est-à-dire composée d'homme(s) et de femme(s). Chaque équipe doit remplir un formulaire d'inscription et le transmettre aux organisateurs. L'ensemble des documents pouvant justifier l'éligibilité du/de la candidat.e au concours sera réclamé lors de l'inscription (passeport ou autres pièces d'identité, carte d'étudiant,...).
- Les participants au 8ème TIUD devront être impérativement des étudiant.e.s régulièrement inscrit.e.s au sein des établissements d'enseignement supérieur qu'ils représentent. Une équipe doit être composée d'étudiant.e.s de deux niveaux différents d'étude et d'un.e (01) étudiant.e de niveau Master, dans la mesure du possible.
- Un établissement d'enseignement supérieur (ou une faculté pour les universités publiques) ne peut être représenté que par une seule équipe. Il appartient aux établissements d'organiser une présélection interne si plusieurs équipes qui y sont rattachées souhaitent participer au tournoi.
- Les organisateurs se réservent le droit de vérifier la conformité du statut des participants au tournoi.
- Chaque équipe participante doit remplir un formulaire d'inscription dûment signé par le premier responsable (Directeur, Doyen, etc.) de l'établissement qu'elle représente, et le déposer en ligne au lien suivant : <http://tiud.mg.auf.org> au plus tard le 11 février 2022.
- De manière générale, lors de l'inscription, les candidats reconnaissent et acceptent que leurs prestations puissent être divulguées au public.
- Tout manquement aux conditions relatives à la participation et à l'inscription sera sanctionné par le refus de la participation de l'équipe.
- Des séances de coaching en art oratoire seront proposées gratuitement aux étudiant.e.s inscrit.e.s au tournoi. La participation à ces séances de coaching, dont les modalités seront précisées plus tard, n'est pas obligatoire bien que vivement conseillée.
- Le présent règlement pourra être modifié ou complété par le comité d'organisation. L'AUF OI et ses partenaires se réservent le droit d'annuler le concours à tout moment si les circonstances l'exigent.

Article 5 : FONCTIONNEMENT DU TOURNOI

Les débats se dérouleront intégralement en langue française.

Le contexte de crise pandémique et les nécessaires restrictions en matière de déplacement et de rassemblement conduisent naturellement l'AUF OI et ses partenaires à modifier les règles du TIUD qui, chaque année, mobilise de nombreux établissements d'enseignement supérieur en Océan Indien. Tout en maintenant un niveau très haut de mobilisation, en faisant bénéficier des vertus des exercices oratoires un maximum d'étudiant.e.s, le TIUD évolue pour s'adapter à la situation sanitaire en mobilisant la vidéo et les outils de visioconférence. Ainsi, dans le cadre du TIUD VIII, les débats auront lieu uniquement en distanciel :

- En asynchrone via : des enregistrements vidéo pour la phase éliminatoire, ainsi que les nationales
- Et en synchrone, via les plateformes de visioconférence, pour la phase finale régionale.

1- Phase éliminatoire : débats en mode asynchrone

a) Généralités

Pour les épreuves éliminatoires, la modalité asynchrone est retenue par les organisateurs pour pallier les éventuelles contraintes techniques et réglementaires spécifiques à chaque pays participant ou aux entités organisatrices du tournoi.

Le thème et le lien pour déposer les vidéos du débat seront transmis aux participant.e.s au moins une semaine avant la date limite de dépôt des vidéos.

Un tirage au sort visant à définir la position « POUR ou « CONTRE » de chaque équipe sera effectué par les organisateurs. La position de chaque équipe lui sera communiquée par mail au moins une semaine avant la date limite de dépôt des vidéos.

Chaque équipe participante doit envoyer une seule vidéo d'une durée de dix (10) minutes comprenant la/les présentations de chacun de ses membres selon le calendrier général présenté ci-après.

Chaque participant.e présentera des arguments selon la position de son équipe (même position pour tous les membres de la même équipe). L'organisation de chaque équipe et la présentation des arguments se feront comme suit :

INTERVENANT	OBJET DE L'INTERVENTION	DURÉE
Chef d'équipe	Introduction par le chef de l'équipe (présentation de l'équipe, rappel du thème et présentation de la position à défendre)	2 minutes
	Présentation de l'argument principal	2 minutes
2 ème membre de l'équipe	Développement de l'argumentation principale	2 minutes
3 ème membre de l'équipe	Illustration de l'argument	2 minutes
Chef d'équipe	Conclusion (aucun nouvel argument autorisé) + dernier mot de l'équipe	2 minutes

b) Protocole technique et modalités de soumission des vidéos

Les vidéos enregistrées par les participant.e.s seront utilisées pour présenter les prises de parole de chaque membre de l'équipe sans besoin de montage. Un protocole technique, faisant partie intégrante du présent règlement, sera transmis aux participants afin de les guider pour le tournage de vidéos répondant aux normes de qualité attendues, et adaptées aux éventuelles contraintes liées à l'espace et aux équipements qu'ils ont à leur disposition.

En s'inscrivant au tournoi, chaque équipe participante garantit qu'elle est propriétaire et/ou titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux vidéos qu'elle soumet aux organisateurs du tournoi.

Chaque participant.e garantit que :

- (i) Ses contributions sont inédites et originales n'avoit été soumises ou publiées nulle part ailleurs que pour le présent tournoi ;
- (ii) Ses contributions ne portent pas atteinte aux droits des tiers ;
- (iii) Tous les éléments composant ses contributions ainsi que toutes les informations communiquées dans les contenus sont exacts, fiables et complets ;
- (iv) Et la soumission ne constitue pas un acte de concurrence déloyale. Les équipes doivent obligatoirement inclure la source de tout contenu appartenant à de tiers inclus dans les vidéos soumises ou les prestations directes, le cas échéant.

Toute équipe participante qui ne se soumettra pas à ces règles sera purement et simplement éliminé du concours. En cas de plagiat, la disqualification est immédiate.

Si une vidéo ne peut être téléchargée, n'est pas au bon format, ou encore est incompatible, illisible ou inintelligible, elle sera disqualifiée.

La responsabilité de l'AUF OI et de ses partenaires ne pourra en aucun cas être retenue en cas de violation par des candidats des dispositions ci-dessus. Chaque participant dédommage les organisateurs du tournoi en cas de réclamations, oppositions, actions, ou tentative d'éviction de la part d'un tiers, portant sur le contenu des vidéos soumises par les équipes participantes (y compris les droits de propriété intellectuelle associés).

2- Phase 2 : Epreuves régionales en mode virtuel synchrone

Les épreuves régionales (éliminatoires, demi-finales et finales) se déroulent en ligne en mode synchrone via Zoom ou Teams. Dans chaque pays, les équipes finalistes seront accueillies dans un lieu qui leur sera indiqué par les organisateurs locaux.

Les sujets à débattre dans le cadre des épreuves régionales seront communiqués par voie électronique aux équipes finalistes le 12 mars 2022.

La position (pour ou contre) que chaque équipe devra défendre se fera par tirage au sort avant le début de chaque épreuve.

A chaque séquence du débat intervient un membre différent de l'équipe, qui ne peut céder son temps de parole à un autre. Un temps de parole de 2 minutes sera accordé à chaque intervenant.e. Le temps de prise de parole est chronométré, le temps écoulé pour chaque prise de parole est affiché. Les intervenant.e.s seront automatiquement interrompu.e.s en cas de dépassement du temps imparti.

Par ailleurs, chaque débatteur devra respecter les règles d'éthique suivantes :

- Les participants au débat doivent garder le silence quand le droit à la parole ne leur est pas accordé ;
- Les participants doivent faire preuve de courtoisie envers leurs contradicteurs et ne doivent pas formuler d'attaques personnelles ;

- Les participants ne doivent pas rabaisser leurs contradicteurs ni manifester leur accord ou leur désaccord par des paroles, des gestes ou des messages offusquant.

a) Déroulement des épreuves en mode virtuel synchrone

Organisation préalable aux échanges entre équipes

Pour chaque épreuve, quatre étapes sont prévues :

- a) Rappel du thème et de la position à défendre pour chaque équipe
- b) Brève présentation du déroulement de chaque débat
- c) Temps de préparation de 5 minutes
- d) Le débat proprement dit

Déroulement des parties argumentatives

- a) Chaque équipe interviendra quatre (4) fois de façon alternée en commençant par l'équipe défendant la position « pour ». Sur ces quatre (4) interventions, trois (3) seront réservées aux échanges d'idées, la dernière intervention fera office de conclusion. Tous les équipiers doivent intervenir au moins une fois au cours du débat.
- b) A l'issue des échanges contradictoires, les membres du jury sont invités à donner des remarques et à poser des questions aux intervenants.
- c) La parole est ensuite redonnée aux participants, le jury déterminera à sa guise l'ordre de prise de parole des 2 équipes pour répondre aux questions qu'il posera.

A l'issue des échanges des participants avec le jury, celui-ci procèdera à l'évaluation du débat, a une délibération, et communiquera aux organisateurs les notes obtenues par chaque équipe.

Schéma du débat virtuel en mode synchrone

ORDRE DES INTERVENTIONS		Durée
Equipe « Pour »	Première prise de parole : présentation du point de vue et des arguments principaux	2 minutes
Equipe « Contre »	Présentation du point de vue et des arguments principaux	2 minutes
Equipe « Pour »	Développement de l'argumentation et/ou questions [2 maximum] à l'équipe adverse	2 minutes
Equipe « Contre »	Réplique + développement de l'argumentation et/ou questions [2 maximum] a l'équipe adverse	2 minutes
Equipe « Pour »	Réplique + développement de l'argumentation et/ou questions [2 maximum] a l'équipe adverse	2 minutes
Equipe « Contre »	Réplique + développement de l'argumentation	2 minutes
Equipe « Pour »	Conclusion (aucun nouvel argument ne peut être utilise) + dernier mot de l'équipe	2 minutes
Equipe « Contre »	Conclusion (aucun nouvel argument ne peut être utilise) + dernier mot de l'équipe	2 minutes
QUESTIONS DU JURY (le jury choisit l'ordre de prise de parole)		
Equipe A	Réponse (uniquement sur la base de arguments déjà évoqués lors des échanges)	4 minutes
Equipe B	Réponse (uniquement sur la base de arguments déjà évoqués lors des échanges)	4 minutes
DELIBERATION FINALE et REMISE DES NOTES PAR LE JURY		

ARTICLE 6 : JURY ET CRITERES D'EVALUATION

Les jurys du tournoi ont la charge de donner leur appréciation des épreuves ou des vidéos en suivant une fiche établie à cet effet. Chaque épreuve doit être évaluée par un jury composé d'au moins 3 membres neutres.

Les organisateurs sont chargés de choisir les membres du jury du tournoi. Ces derniers doivent être compétents dans le domaine de l'art de s'exprimer ou de l'art dramatique, des responsables ou des dirigeants d'entreprise/association, des anciens concurrents de concours d'art oratoire, des enseignants de français, des journalistes, etc.

Chaque équipe sera évaluée par le jury selon les critères suivants :

Définition du thème

- Mise en contexte/définition du thème
- Connaissance/compréhension du thème

Contenu

- Développement logique de l'argumentation
- Utilisation d'exemples, de faits et de chiffres pertinents

Talent pour le débat

- Capacité à prendre la parole en public
- Maîtrise de la langue française
- Présentation du discours : clarté, intonation, éloquence, humour
- Prise en compte et rejet des arguments de l'équipe adverse

Qualité des vidéos soumises pour les débats en mode asynchrone Travail d'équipe

- Capacité des orateurs à travailler en équipe, notamment dans la construction, la coordination et la présentation des arguments

Respect du temps imparti pour les débats en présentiel ou en mode virtuel synchrone

- Temps de prise de parole

ARTICLE 7 : DROIT D'AUTEUR ET DROIT A L'IMAGE

Les participants au tournoi acceptent d'office que leurs images, leurs enregistrements sonores ou vidéos ainsi que leurs textes puissent faire l'objet de publication par l'AUF et ses partenaires.

Les vidéos soumises aux organisateurs du TIUD, ainsi que les images prises et les enregistrements effectués par ces derniers à l'occasion des épreuves en ligne afin de valoriser les prestations des participant.e.s, seront libres de droits d'auteur, publiables et diffusables par les l'AUF OI et ses partenaires (presse incluse) sur tous les supports de communication à leur disposition (sites internet, réseaux sociaux, affichage, etc.).

Pour les vidéos représentant des étudiant.e.s ou des tierces personnes, les organisateurs devront avoir obtenu préalablement les autorisations de droit à l'image auprès des personnes filmées.

ARTICLE 8 : CALENDRIER DU TOURNOI

Le calendrier général du 8eme TIUD se présente comme suit :

ETAPE	DATES
Lancement officiel	20-janv 2022
Inscriptions	20 janvier au 11 février 2022
Organisation des sélections par ville et par pays	14 au 27 février 2022
Remise des noms de l'équipe lauréate par pays	28 février 2022
Séances de coaching	2, 4, 7, 9, 11 mars 2022
1/8è de finale régionale	14-mars 2022
1/4 de finale régionale	16-mars 2022
1/2 finale régionale	18-mars 2022
Finale régionale	22-mars 2022